



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Toulon, le 12/08/2022

Christine KFOURN
Service Agriculture et Forêt
Mission Défrichement
Téléphone : 04 94 46 81 94

Objet: Attestation de non soumission à autorisation de défrichement.

Référence: Dossier n° **22.278/40** (à rappeler dans toute correspondance)
Commune : **SIGNES**- Lieu-dit : **ZAC DE SIGNES**
Section – parcelle(s) : **I 346**

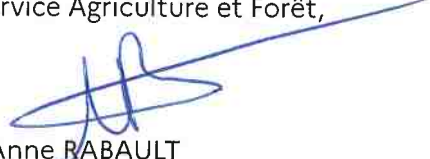
Monsieur,

Après instruction de votre demande, j'ai l'honneur de vous informer que le projet situé sur la parcelle référencée ci-dessus, **et délimité selon le plan fourni ci-annexé**, n'est pas soumis à autorisation de défrichement au motif suivant :

- Perte de destination forestière sur l'emprise du projet délimitée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La cheffe du Service Agriculture et Forêt,


Anne RABAULT

FINANCIERE AD
569 Avenue des Amandiers
13790 PEYNIER

Département :
VAR
Commune :
SIGNES

Section : I
Feuille : 000 1436
Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/2500
Date d'édition : 19/04/2022
(fuseau horaire de Paris)

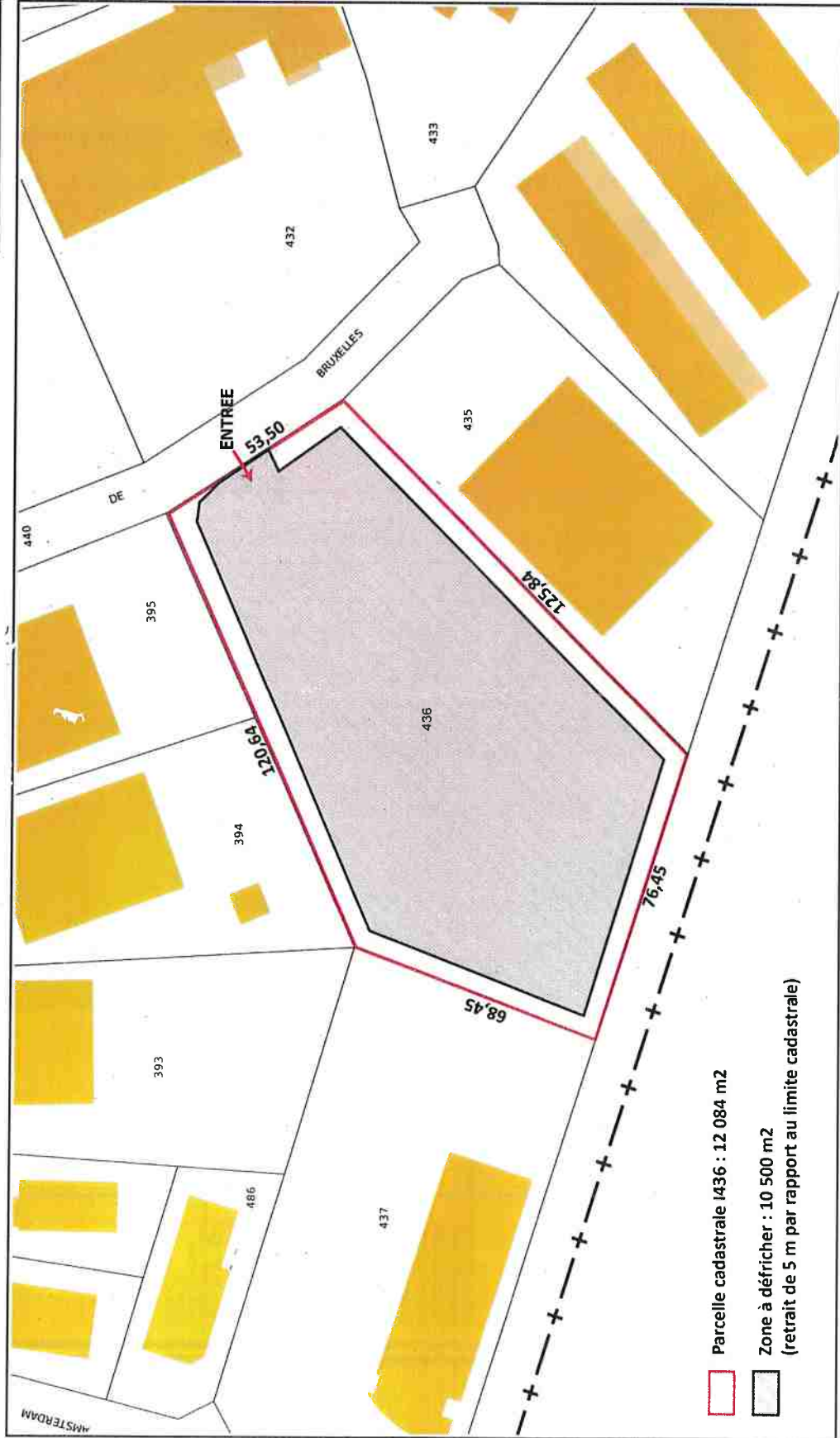
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Défrichement n° 22.278/40

Plan à annexer à l'attestation DDTM du 12/18/2022

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
TOULON
171 Avenue de Vert Coteau CS 20127
83071
83071 TOULON CEDEX
tél. 04 94 03 95 01 -fax
cdif.toulon@dgifp.finances.gouv.fr



La Cheffe du Service
Agriculture et Forêt

Anne RABAUT

Plan de masse



Terrain:
Zone PLU UZA3 30/05/2017

12 084 m²

Emprise au sol :
soit 18,3 % (maximum PLU 50%)

2 212 m²

Surface de plancher :

2 177 m²

Bureaux et L/S :

156 m²

Activité :

2 021 m²

Voiries :

4 857 m²

Voiries légères drainants :

328 m²

Voiries légères :

214 m²

Voiries lourdes :

4 230 m²

Voiries stabilisées :

13 m²

Parvis piétons :

72 m²

Places de stationnement :

26

Dont 6pl électriques et 1pl PMR

Places de stationnement réglementaires:

25

Bureau de 1 pl / 25 m² de SdP 156/25

Activité 1,2 pl. par emploi et min. 5pl. 15*1,2= 18

Espaces verts :

5 015 m²

soit 41,5 % (minimum PLU pas réglementé)

Arbres HT:

38

1 arbre de ht / 2pl VL13

Bande abornée 5m, sans alignement des espaces locales le long des limites publiques.

Zone boisée classée.

5 arbres existants à conserver.

Hauteur Libre:

12 m

Hauteur maximum PLU 15m

Terrasse végétalisée :
soit 3,0 % de l'emprise au sol
(50 % minimum - Loi n° 2019-1147 du 8/11/2019)

664 m²